



Procédure concernant les différents R_BUC

1. Procédure en général

Les demandes sont transmises à l'étranger sous forme électronique via EESSI (Electronic Exchange of Social Security Information) et le logiciel RINA GUI, qui contient les formulaires nécessaires (BUC / SED).

2. Les différents BUC / SED

Quatre BUC sont prévus pour la compensation. Ils ont pour but de compenser les prestations d'assurances sociales versées à tort avec les prestations en cours ou à verser a posteriori par des organismes d'assurances sociales étrangers. En règle générale, il convient d'utiliser R_BUC_01.

R_BUC_02 ne peut être utilisé que pour les prestations d'invalidité, les pensions de vieillesse et de survie indûment versées et ne permet de les compenser qu'avec des paiements rétroactifs de l'autre État.

R_BUC_03 et 04 se réfère uniquement à des situations qui concernent l'art. 6 du règlement 987/2009 (divergence d'opinion entre deux États sur le système de sécurité sociale applicable; jusqu'à ce que l'on ait déterminé quelle institution est compétente pour le prélèvement des cotisations / le versement des prestations, un État doit provisoirement percevoir des cotisations/ verser des prestations ; après clarification du droit applicable, les cotisations / prestations peuvent être compensées entre les institutions). Dans la pratique, de tels cas sont extrêmement rares.

BUC Code	Nom du BUC	Description	SEDs
R_BUC_01	Compensation de prestations versées en trop	Compensation de prestations versées indûment avec des prestations d'un autre Etat conformément à l'art. 72 par. 1 du R 987/2009	R001, R002, R003, R004
R_BUC_02	Compensation de trop-perçus avec des arriérés de paiement	Compensation de prestations d'invalidité, de vieillesse et de survivants indûment versées avec des arriérés de paiement d'un autre Etat conformément à l'art. 72 par. 2 R 987/2009	R004, R005, R006
R_BUC_03	Compensation de prestations en espèces versées à titre provisoire	Compensation de prestations versées à titre provisoire conformément à l'art. 73 par. 1 du R 987/2009	R008, R009, R004
R_BUC_04	Compensation de cotisations versées à titre provisoire	Compensation de cotisations/ primes perçues à titre provisoire avec des cotisations/ primes dues dans un autre Etat conformément à l'art. 73 par. 2 du R 987/2009	R010, R011, R004

Les demandes de renseignements, de notification et d'exécution forcée font chacune l'objet d'un BUC distinct :

BUC Code	Nom du BUC	Description	SEDs
R_BUC_05	Demande de renseignements	Demande d'informations concernant un débiteur en vue d'une assistance au recouvrement d'une créance conformément à l'article 76 du règlement 987/2009	R012, R014
R_BUC_06	Demande de notification selon l'art. 77	Demande de notification d'un acte ou d'une décision concernant une créance et/ou son recouvrement selon l'article 77 du règlement 987/2009	R015, R016
R_BUC_07	Demande de recouvrement	Demande de recouvrement ou de mesures conservatoires	R004, R017, R018, R019, R025, R028, R029, R033, R034, R036

Au sein d'un BUC, seuls les formulaires disponibles (SED) peuvent être utilisés pour échanger des informations ou transmettre des demandes. Il s'agit souvent de deux formulaires, soit une demande et un formulaire de réponse correspondant :

- R001 : Demande de retenue sur les arriérés/paiements en cours
- R002 : Réponse à la demande de retenue de montants/paiements en retard
- R003 : Décision relative à la retenue des arriérés/paiements courants
- R004 : Notification de paiement
- R005 : Demande de retenue sur les arriérés de paiement
- R006 : Réponse à la demande de paiement d'arriérés
- R008 : Demande de remboursement de prestations versées à titre provisoire
- R009 : Réponse à la demande et information sur les prestations définitivement payables
- R010 : Demande de remboursement de cotisations versées à titre provisoire
- R011 : Réponse à la demande indiquant le montant des cotisations remboursables
- R012 : Demande de renseignements
- R014 : Réponse à une demande de renseignements
- R015 : Demande de notification
- R016 : Réponse à une demande de notification
- R017 : Demande de recouvrement/demande de prise de mesures conservatoires
- R018 : Réponse à une demande de recouvrement/demande de mesures conservatoires
- R019 : Avis de contestation
- R025 : Notification de retrait ou de réduction de la créance
- R028 : Demande de remboursement des frais
- R029 : Réponse à une demande de remboursement de frais
- R033 : Réponse à la notification de contestation
- R034 : Décision sur la contestation
- R036 : Transmission d'informations complémentaires

Des directives détaillées (*Guidelines*) relatives à chaque BUC sont disponibles sur le site internet de l'OFAS : <https://sozialversicherungen.admin.ch/fr/f/16900>